

# LA JOURNÉE

## Fontinoy : “Je n’ai pas de complément d’information à donner”

Jean-Claude Fontinoy, un proche de Didier Reynders (MR), a-t-il menti le 10 mai lors de son audition devant la commission parlementaire sur le Kazakhgate ? Des députés le pensent et veulent le réentendre. Contacté par “La Libre”, il réagit : “*J’ai tout expliqué clairement à la commission. Je n’ai pas de complément d’information à donner.*” Lorsque Jean-François Etienne des Rosaies, un émissaire de l’Elysée impliqué dans le Kazakhgate, vient frapper à sa porte en octobre 2013 au sujet d’un dossier d’anoblissement, il cherche à savoir qui est ce Français. M. Fontinoy a toutefois expliqué à la commission ne pas avoir été informé, à cette époque-là, de ses liens avec le Kazakhgate. Etrange... Un diplomate belge, auditionné lundi par les députés, a dit avoir transmis cette information au conseiller de Didier Reynders. Alors, mensonge ou simple oubli ? Le MR veut que la commission d’enquête relise les propos de M. Fontinoy avant de le réinviter. Décision mercredi. Cela dit, si le libéral ne connaissait pas M. Etienne des Rosaies en 2013, forcément, il ne le connaissait pas en 2011, au moment du Kazakhgate...

## Deux collaborateurs de la Chambre payés au noir pendant dix-huit ans ?

Deux collaborateurs de la Chambre auraient reçu au noir 500 euros chaque mois depuis dix-huit ans, selon la presse flamande. D’après l’enquête interne de la Chambre, ils percevaient cet argent en échange de la gestion du fonds de pension des députés. Les deux collaborateurs étaient membres du conseil d’administration de l’ASBL Caisse de pension des députés. Mais ce CA n’a jamais vraiment travaillé. Il ne se réunit plus depuis des années et l’un des deux membres est même à la retraite depuis 2011. Pourtant, celui-ci a continué à recevoir son “supplément” tous les mois. Les sommes devaient même être versées à leurs épouses après leur décès. L’affaire a été découverte à la fin de l’année dernière, un autre collaborateur ayant dénoncé une possible mauvaise administration. Si les montants sont exacts, les deux individus ont reçu environ 100000 euros chacun. Le dossier a été renvoyé au parquet de Bruxelles.